

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 16 novembre 2021

Présidence: Philippe Blaser, Président

Ouverture: 20h00

Appel: 45 membres présents, 9 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Laurence Bermejo Dubois
	Claude Bidlingmeyer
	Maud Carrard Gay
	Samuel Gueissaz
	Jasmine Menamkat
	Nicolas Mivelaz
	Guy Morier-Genoud
	Cédric Panchaud
	Pascale Vollenweider
Non excusé	
	Anita Islami

Le quorum est atteint: 82%

Ordre du jour

- 1- Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021.
- 2- Communications du Président.
- 3- Communications de la Municipalité – Communiqué N° 3.
- 4- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 14 – Budget 2022 - *Traité par la Cofin.*
- 5- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 15 – Fixation des plafonds d'endettement et de risque pour cautionnement pour la législature 2021-2026 - *Traité par la CoFin.*
- 6- **Préavis N° 3 - « Dépenses imprévisibles et exceptionnelles, comptes d'attente pour frais d'études, placements de capitaux – Autorisations générales».** *Rapport de la Cofin, prise de décision.*
- 7- **Préavis N° 4 « Octroi de servitudes passives sur des propriétés privées communales – Autorisation générale».** *Rapport de la CPUM, prise de décision.*
- 8- **Préavis N° 5 « Acquisitions et aliénations d'immeubles, acquisitions et participations dans des sociétés commerciales – Autorisations générales».** *Rapport de la Cofin, prise de décision.*
- 9- **Préavis N° 6 « Autorisation générale de plaider».** *Rapport de la Cofin, prise de décision.*
- 10- **Préavis N° 7 « Demande de crédit d'étude et de mise en œuvre de mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes».** *Rapport de la CPUM, prise de décision.*
- 11- **Préavis N° 13 « Demande de dépenses extrabudgétaires pour l'exercice 2021 dues à la cyber-attaque subie par la Commune la nuit du 29 au 30 mai 2021».** *Rapport de la Cofin, prise de décision.*
- 12- **Associations** intercommunales:
AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance Jeunesse ENJEU.
- 13- **Divers** et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité tel que présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président signale que 3 commissions consultatives n'ont pas encore tous leurs membres : «Commission Energie et Développement durable – COMED » - « Commission de développement – CODEV » - «Commission Intégration suisses-étrangers COCISE », et prie les chefs de groupes, hors PLR, de bien vouloir lui transmettre les noms des conseillers intéressés.

Il rappelle que des votations auront lieu le dimanche 28 novembre 2021.

3. Communications de la Municipalité

La Syndique présente le programme de législature qui a été distribué en début de soirée. Il se divise en 5 parties : Qualité de vie – Développement urbain – Administration – Politique et Institutions – Développement durable.

Ce dernier thème, étant privilégié par la Municipalité, revient dans chaque chapitre. Les divers thèmes expriment ce que la Municipalité désire accomplir lors de la législature, et comment le faire. La Syndique souligne la photo de couverture qui illustre la salle du Conseil en soulignant son importance, car sans aval du Conseil pas de réalisations de la Municipalité.

Mme Rod revient sur le développement durable car la Municipalité a validé le fait de relancer la labellisation « Cité de l'énergie » sur laquelle elle va travailler dès à présent avec pour objectif l'obtention du label en automne 2022. Dans les jours et semaines à venir la Municipalité mettra à disposition des fonds pour permettre aux restaurateurs de participer au projet « recircle » qui concerne des tupper ware réutilisables pour la vente à l'emporter. Avec le pass sanitaire et le froid qui arrive, les restaurateurs reprennent la vente à l'emporter qui sera ainsi plus écologique. La période d'essai de ce programme sera donc partiellement financée.

4. Dépôt du Préavis 2021-2026/N° 14 – Budget 2022 - *Traité par la Cofin.*

5. Dépôt du Préavis 2021-2026/N° 15 – Fixation des plafonds d'endettement et de risque pour cautionnement pour la législature 2021-2026 - *Traité par la CoFin.*

6. Préavis N° 3 - «Dépenses imprévisibles et exceptionnelles, comptes d'attente pour frais d'études, placements de capitaux – Autorisations générales». *Rapport de la Cofin, prise de décision.*

Mme Schlup, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques aux conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion, mais la parole n'étant pas demandée, il clôt les débats et passe au vote qui montre que le préavis N° 3 est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis de la Municipalité du 17 août 2021

Entendu le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas au maximum;
2. D'autoriser la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- au maximum par cas;

3. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnies d'assurances, de collectivités publiques ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Le **Préavis N° 3** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 16 novembre 2021

7. **Préavis N° 4 « Octroi de servitudes passives sur des propriétés privés communales – Autorisation générale ».** *Rapport de la CPUM, prise de décision.*

M. Troccoli, rapporteur de la CPUM, lit les conclusions du rapport identiques aux conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion, mais la parole n'étant pas demandée, il clôt les débats et passe au vote qui montre que le préavis N° 4 est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis de la Municipalité du 17 août 2021

Entendu le rapport de la commission permanente d'urbanisme et de mobilité chargée d'étudier cet objet

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'autoriser la Municipalité à octroyer toutes servitudes comportant une charge pour la Commune, notamment en faveur de Romande Energie, de l'AIER, du SIDERE, des services du gaz ou des eaux, ou pour toute autre nécessité des services communaux, ou d'intérêt public – sur les propriétés privées communales, durant la législature 2021-2026.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Le **Préavis N° 4** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 16 novembre 2021

8. **Préavis N° 5 « Acquisitions et aliénations d'immeubles, acquisitions et participations dans des sociétés commerciales – Autorisations générales ».** *Rapport de la Cofin, prise de décision.*

Mme Schlup, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques aux conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion, mais la parole n'étant pas demandée, il clôt les débats et passe au vote qui montre que le préavis N° 5 est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 30 août 2021
- entendu le rapport de la commission permanente des finances

Décide d'accorder à la Municipalité

- 1- une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 2'000'000.- au total;

- 2- une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au plus, par cas, charges éventuelles comprises;
- 3- une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas et par année;

Décide d'autoriser la Municipalité

- 4- à porter le coût de chaque acquisition d'immeubles et de participations dans des sociétés commerciales, respectivement au débit du poste de bilan 9123 – Terrains et bâtiments du patrimoine financier et du poste de bilan 9153 – Titres et papiers valeurs.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Le **Préavis N° 5** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 16 novembre 2021

9. Préavis N° 6 «Autorisation générale de plaider». Rapport de la Cofin, prise de décision.

Mme Schlup, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques aux conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion, mais la parole n'étant pas demandée, il clôt les débats et passe au vote qui montre que le préavis N° 6 est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 17 août 2021
- entendu le rapport de la commission permanente des finances

Décide

D'autoriser la Municipalité à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, que la Commune de Rolle soit demanderesse (requérante) ou défenderesse (intimée).

Cette autorisation générale s'étend aux actions de plaider, recourir, transiger, compromettre ou passer expédient.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Ainsi délibéré en séance le 16 novembre 2021

10. Préavis N° 7 « Demande de crédit d'étude et de mise en œuvre de mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes ». Rapport de la CPUM, prise de décision.

M. Troccoli, rapporteur de la CPUM, lit les conclusions du préavis puis celles du rapport ainsi que l'amendement. Le Président ouvre la discussion.

Mme Ulliel relève que selon l'amendement le montant du crédit octroyé à la Municipalité devrait être diminué de Fr. 1'000.- et se monter à Fr. 35'000.- et non pas Fr. 36'000.-

M. Founou et son groupe ne sont pas au clair sur le montant des honoraires pour l'étude ; celle-ci est-elle à venir ou déjà réalisée ? Est-ce que ce préavis s'inscrit dans un plan de mobilité cycliste global qui existe déjà ou est-ce que sa réalisation est encore à venir ?

Mme Rod explique que l'étude a déjà été réalisée sur l'ensemble du territoire rollois afin de vraiment cibler les zones dans lesquelles manquaient des aménagements cyclables, et un ordre de priorité a été défini. Dans le préavis on peut voir les réalisations considérées comme étant prioritaires, qui ne rentrent pas dans le cadre d'autres projets d'aménagements routiers en cours ou à venir dans un futur proche. C'est une étude très globale sur tout le territoire qui a donné lieu à plus de possibilités d'aménagement que celles faites aujourd'hui; l'objectif est que petit à petit elles soient mises en place chaque fois que des aménagements routiers sont réalisés dans ces zones-là. L'aménagement cyclable sur ces axes est toujours sous-jacent dans les projets futurs. Au-delà de cela d'autres réflexions sur des aménagements routiers sont en cours et d'autres idées vont venir renforcer ce sujet incluant la mobilité douce et cycliste.

M. Founou demande confirmation que les honoraires de Fr. 35'000.- ont bien été déjà dépensés et qu'il ne s'agit que d'une validation de dépense.

Cette validation est confirmée par Mme Rod.

Le Président clôt les débats et passe au vote sur l'amendement qui montre qu'il est accepté à la majorité, puis il fait voter sur le fond du préavis qui est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- – vu le préavis **amendé** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission permanente d'urbanisme et de mobilité

Décide

1. D'adopter le Préavis municipal 2021-2026 N° 7 relatif à la demande de crédit d'étude et à la mise en œuvre des mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes sur la commune de Rolle et d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 35'000.- TTC.
2. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte N° 4300.501023, crédit d'étude et de mise en œuvre de mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes;
3. D'autoriser à la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant en une fois sur une année civile, à porter en compte au budget 2022.

Ainsi délibéré en séance le 16 novembre 2021

11. Préavis N° 13 « Demande de dépenses extrabudgétaires pour l'exercice 2021 dues à la cyber-attaque subie par la Commune la nuit du 29 au 30 mai 2021 ». Rapport de la Cofin, prise de décision.

Mme Schlup, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du préavis puis les amendements et enfin les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Rapini demande si la possibilité d'une prolongation de l'engagement des deux personnes pour le traitement des demandes d'informations personnelles est envisagée en cas de besoin, et si tel n'est pas le cas si un dispositif alternatif au sein de l'administration communale permettant aux citoyens d'avoir une qualité d'informations sur leurs données piratées sera mis en place.

La Syndique répond que ces deux mois ont déjà besoin d'être prolongés car de très nombreuses demandes ont été reçues. Le mandat de ces deux personnes devait se terminer le 12 décembre mais il sera prolongé au 23 décembre et un point de situation sera fait dans une quinzaine de jours. Elle confirme en outre que l'administration, par le biais du secrétaire municipal ou de son adjointe, sera toujours apte à répondre aux questions des rollois-es.

M. Rapini demande ce qu'il en est du financement de la prolongation.

La Syndique lui explique que c'est ce qui a été anticipé par la commission des finances dans le premier amendement.

Le Président clôt les débats et passe au vote sur le premier amendement qui est accepté à l'unanimité, de même que le second amendement. Il fait ensuite voter sur les conclusions du préavis qui sont acceptés à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 27 septembre 2021
- entendu le rapport de la commission permanente des finances

Décide

D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2021 couvrant la période du 29 mai au 31 décembre 2021 à hauteur de CHF 178'174.- afin de couvrir les dépenses connues à ce jour liées à la cyberattaque subie par la Commune la nuit du 29 au 30 mai 2021.

Ainsi délibéré en séance le 16 novembre 2021

12. Associations intercommunales

AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance Jeunesse ENJEU.

M. Tschudin annonce qu'il est dorénavant membre de la Commission Tourisme de la Région Nyon, et transmet ses coordonnées afin que les conseillers puissent lui présenter leurs suggestions pour promouvoir et développer le tourisme dans la région.

13. Propositions individuelles et divers

Mme Mozzetti Rohrseitz revient sur un postulat accepté il y a plus d'une année, pour une meilleure sécurité routière aux alentours des écoles de Rolle. Est-ce qu'un retour sera prochainement donné au sujet de ce postulat ?

Mme Ruchti confirme qu'il a été planifié de réfléchir à la zone du secteur uniquement scolaire dans un premier temps pour répondre vraiment précisément à cette demande. Toutefois, selon les discussions menées avec le voyer cantonal, celui-ci a demandé une réflexion globale sur tout le territoire rollois. Cette réflexion a donc été mise en place auprès des services communaux et une proposition municipale sera présentée prochainement.

Mme Safi demande où en est la pose des caméras de surveillance qui devaient être en place au début novembre.

M. Micello répond que selon le préavis voté, le dispositif doit être mis en place pour fin novembre, ce qui sera le cas. Des tests seront effectués à ce moment-là avec une mise en service au début décembre. Une information à la population suivra.

M. Roland remarque que le plan de soutien aux entreprises rolloises se terminera le 30 novembre. Est-il prévu de le prolonger en cas de besoin ?

M. Micello explique que le montant prévu dans le préavis est bientôt atteint mais le soutien a pu être tout de même prolongé d'un mois puisqu'il n'était pas épuisé au 30 octobre, mais il le sera au 31 novembre. Toutefois, la Municipalité étudiera l'éventualité d'un nouveau soutien en cas de besoin.

Mme Suva demande un état des lieux du dossier de la Bigaire. Elle demande également s'il y a des nouvelles de la commission qui devait se pencher sur la question de l'urgence climatique; s'est-elle déjà réunie et envisage-t-elle de rapporter prochainement?

Mme Ruchti informe que le dossier de la Bigaire est actuellement en recours au niveau administratif et se trouve dans les services cantonaux.

Mme Curti répond que la commission de l'urgence climatique s'est réunie la semaine précédente et se réunira à nouveau la semaine suivante.

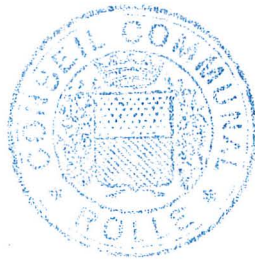
Mme Safi qui a reçu le jour-même un courriel au sujet des changements au sein d'ENJEU, aimerait bénéficier de renseignements à ce sujet.

M. Haldimann explique que rien ne sera dit ce soir car le Codir d'ENJEU va communiquer prochainement et il ne serait pas correct que la Municipalité de Rolle anticipe leur information. Ce sera pour la prochaine séance.

Le Président clôt la séance à 20h47.

Au nom du Conseil communal

Philippe BLASER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire



